



*Date de dépôt : 6 décembre 2023*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de Skender Salihi : Quelle est la communication entre l'Etat et les communes ?**

En date du 17 novembre 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*En juillet 2023, plusieurs courriers ont été adressés, par des entrepreneurs, au Conseil d'Etat, desquels il ressort qu'il y a un manque de transversalité et de communication entre les différents services de l'administration.*

*En effet, il est relevé que, concernant les demandes d'autorisations pour le bon déroulement des activités respectives de ces entreprises (utilisation du domaine public), ces dernières doivent effectuer plusieurs demandes et ce, pour la même tâche à effectuer : office cantonal des transports (OCT), office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), communes, ...*

*Dans leurs courriers, les entrepreneurs soulèvent qu'il y a lieu de mettre en place des mécanismes de coordination et de collaboration plus efficaces entre les services précités.*

*De ce fait, il me semble pertinent de poser quelques questions, à savoir :*

- Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de recevoir ces entrepreneurs pour comprendre le réel problème exposé dans leurs courriers ?*
- Quelles sont les actions que le Conseil d'Etat envisage d'entreprendre pour résoudre les problèmes administratifs rencontrés par les entrepreneurs ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le 11 octobre 2023, le Conseil d'Etat a répondu aux courriers de plusieurs entreprises de transport et de construction. Ces dernières mettaient en avant une problématique identique à celle mentionnée dans la présente question écrite urgente, dont le député qui est l'auteur figurait en copie de la plupart de leurs courriers.

Le Conseil d'Etat indique dans ses réponses qu'il attache une grande importance à la qualité et à l'efficacité des prestations des services de l'administration cantonale, notamment vis-à-vis des entreprises, et que la simplification des démarches administratives fait partie de l'une des priorités de son programme de législature 2023-2028.

Afin que ces entreprises puissent exposer concrètement les difficultés auxquelles elles sont confrontées, elles ont été invitées à contacter le département de l'économie et de l'emploi (DEE) en vue d'une rencontre. A ce jour, le DEE n'a reçu aucune demande dans ce sens ; le département demeure toutefois à disposition pour les recevoir.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :  
Antonio HODGERS